

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(1^{re} SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

Séance du jeudi 2 avril 1992

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. **Ouverture de la session** (p. 345).
2. **Installation des secrétaires d'âge** (p. 345).
3. **Nomination des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires de l'Assemblée** (p. 345).
4. **Installation du Bureau** (p. 345).
5. **Communication de M. le président** (p. 345).
6. **Demande de constitution d'une commission spéciale** (p. 345).
7. **Décisions du Conseil constitutionnel** (p. 346).
8. **Saisine du Conseil constitutionnel** (p. 346).
9. **Rappel au règlement** (p. 346).
MM. Georges Hage, le président.
10. **Dépôt de projets de loi** (p. 346).
11. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 347).
12. **Dépôt de propositions de loi** (p. 347).
13. **Dépôt d'un rapport** (p. 348).
14. **Dépôt de rapports en application de lois** (p. 348).
15. **Dépôt de rapports d'information** (p. 348).
16. **Dépôt d'un rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale** (p. 349).
17. **Dépôt d'un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques** (p. 349).
18. **Ordre du jour** (p. 349).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le président. Conformément au troisième alinéa de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la seconde session ordinaire de 1991-1992.

2

INSTALLATION DES SECRÉTAIRES D'ÂGE

M. le président. Aux termes de l'article 10 du règlement, à l'ouverture de la seconde session ordinaire, le Président est assisté des six plus jeunes membres présents de l'Assemblée, qui remplissent les fonctions de secrétaire.

Ce sont : MM. Thierry Mandon, Gautier Audinot, Jérôme Lambert, Mme Elisabeth Hubert, MM. Christian Estrosi, Eric Raoult.

3

NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS, DES QUESTEURS ET DES SECRÉTAIRES DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires de l'Assemblée nationale.

Pour ces diverses fonctions, les présidents des groupes ont établi une liste de candidats qui a été affichée.

Je n'ai reçu aucune autre candidature.

En conséquence, je proclame, dans l'ordre de leur présentation :

Vice-présidents :

MM. Claude Bartolone, Pierre Mazeaud (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), Pascal Clément (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française*), Loïc Bouvard (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre*), Raymond Forni et Georges Hage (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*).

Questeurs :

MM. Philippe Bassinet, Jacques Godfrain (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), Gilbert Bonnemaïson.

Secrétaires :

MM. Jean-Marie Caro, Jacques Fleury, Claude Gaits, Jean de Gaulle, Francis Geng, Marc Laffineur, Mme Marie-France Lecuir, MM. Georges Lemoine, Arnaud Lepercq, Pierre Mauger, Henri Michel, José Rossi.

4

INSTALLATION DU BUREAU

M. le président. Je constate que le Bureau de l'Assemblée nationale est constitué.

Sa composition sera notifiée à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre, à M. le président du Sénat et publiée au *Journal officiel*.

Le Bureau se réunira le mercredi 8 avril, à onze heures.

5

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Je rappelle que les candidatures aux six commissions permanentes doivent être déposées ce soir avant dix-huit heures et que les commissions se réuniront mardi 7 avril, à dix heures, pour l'élection de leur bureau.

Les candidatures à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée devront être déposées mardi 7 avril avant douze heures. La commission se réunira le même jour à dix-sept heures trente pour l'élection de son bureau.

6

DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. le président du groupe socialiste a demandé la constitution d'une commission spéciale pour l'examen :

- du projet de loi relatif au corps humain et modifiant le code civil, n° 2599 ;

- du projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique, n° 2600 ;

- et du projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, n° 2601.

Ces projets ont été distribués le 31 mars 1992.

Cette demande a été affichée le 31 mars 1992, à dix heures, et notifiée. Elle sera considérée comme adoptée, en vertu de l'article 31, alinéa 3, du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition avant la prochaine séance que tiendra l'Assemblée.

7

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié :

- au *Journal officiel* du 27 février 1992, sa décision déclarant conforme à la Constitution la loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement ;

- au *Journal officiel* du 29 février 1992, sa décision déclarant partiellement conforme à la Constitution la loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Ces textes lui avaient été déférés par Mme le Premier ministre, en application des articles 46 et 61, alinéa premier, de la Constitution.

Le Conseil constitutionnel a également publié au *Journal officiel* du 27 février 1992, sa décision déclarant partiellement conforme à la Constitution la loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Ce texte lui avait été déféré par Mme le Premier ministre, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

8

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre m'informant qu'en application de l'article 54 de la Constitution, M. le président de la République a saisi le Conseil constitutionnel du traité sur l'Union européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992.

9

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Georges Hage. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour un rappel au règlement. (« Ah ! » sur divers bancs.)

M. Georges Hage. Monsieur le président, je vous adresse, au nom du groupe communiste, ce rappel au règlement, qui se trouve être le premier de la session et dont le contenu ne saurait échapper à l'attention du Premier ministre, présent à son banc.

Le Premier ministre prenant en compte le message des urnes opérera-t-il un changement de politique ? (*Sourires sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Renoncera-t-il aux attaques proclamées contre l'emploi, les retraites, les services publics, l'agriculture française, l'éducation (« Non ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - *Rires sur les bancs du groupe socialiste.*), sans oublier l'audiovisuel, fût-il public ou privé ?

M. André Santini. Non plus !

M. Richard Cazenave. Censure !

M. Georges Hage. Enfin, et ce n'est pas le moindre, convaincra-t-il l'Elysée de soumettre Maastricht, agression caractérisée contre la souveraineté nationale (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*), à référendum ?

En d'autres termes, Matignon s'opposera-t-il demain à la politique concoctée hier à Bercy ?

Ou encore, M. Bérégovoy, qui n'a jamais désespéré la Bourse (*Sourires sur divers bancs*), M. Bérégovoy, dont le nom rime - en dépit des dissonances - avec austérité, forfait hospitalier, flexibilité, précarité, entendra-t-il le message des urnes pour l'emploi et la justice sociale ?

En tout état de cause, les députés communistes continueront d'agir...

M. Jacques Dominati et M. Alain Madelin. Votez la censure !

M. Georges Hage. ... et de rassembler pour rompre avec la politique de droite qui nous afflige depuis tant d'années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Patrick Balkany. Censure !

M. Xavier Deniau. Votez la censure, cela vaudra mieux que de parler !

M. le président. Monsieur Hage, sur quel article se fondaient votre rappel au règlement ? (*Sourires.*)

M. Georges Hage. Monsieur le président, j'ai cru que la solennité de cette première séance d'une session qui voit surgir un nouveau Premier ministre m'autorisait à poser cette question en toute bonne foi républicaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.* - (*Sourires sur divers bancs.*)

M. le président. Monsieur Hage, je compte sur votre imagination pour que, la prochaine fois, vous trouviez un numéro d'article à invoquer. (*Sourires.*)

10

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 20 février 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi instituant la fiducie.

Le projet de loi (n° 2583) est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 20 février 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi instituant la société par actions simplifiée.

Le projet de loi (n° 2584) est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 26 février 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi portant réforme de la procédure pénale.

Le projet de loi (n° 2585) est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 18 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente et d'amitié entre la République française et la République de Hongrie.

Le projet de loi (n° 2595) est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 25 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique.

Le projet de loi (n° 2600) est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 25 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi relatif au corps humain et modifiant le code civil.

Le projet de loi (n° 2599) est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 25 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le projet de loi (n° 2601) est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 18 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services.

Le projet de loi (n° 2598) est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 18 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification du Traité d'entente et d'amitié entre la République française et la République fédérative tchèque et slovaque.

Le projet de loi (n° 2597) est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 18 mars 1992, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification du Traité d'entente amicale et de coopération entre la République française et la Roumanie.

Le projet de loi (n° 2596) est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

11

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu le 9 mars 1992, de Mme Yann Piat, une proposition de loi organique tendant à limiter le renouvellement des mandats des députés et des sénateurs.

La proposition de loi organique (n° 2589) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

12

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Elie Hoarau, une proposition de loi relative à la titularisation du personnel communal non titulaire des départements d'outre-mer.

La proposition de loi (n° 2566) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Elie Hoarau, une proposition de loi relative aux dotations financières attribuées aux communes des départements d'outre-mer.

La proposition de loi (n° 2567) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Elie Hoarau, une proposition de loi tendant à l'alignement du salaire minimum de croissance de la Réunion sur celui de la métropole.

La proposition de loi (n° 2568) est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Alain Juppé, une proposition de loi tendant à améliorer la protection du domicile.

La proposition de loi (n° 2569) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Michel Giraud, une proposition de loi améliorant la sécurité financière des bénéficiaires de permis de construire.

La proposition de loi (n° 2570) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Michel Giraud, une proposition de loi sur la transformation d'usage des logements.

La proposition de loi (n° 2571) est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Michel Giraud, une proposition de loi tendant à moraliser l'exercice du droit de réemption.

La proposition de loi (n° 2572) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Michel Giraud, une proposition de loi tendant à améliorer la protection des occupants de bonne foi contre les actes de détérioration des logements.

La proposition de loi (n° 2573) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Jean-Pierre Brard et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la taxation des biens immobiliers détenus en France par des sociétés étrangères.

La proposition de loi (n° 2575) est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à reconnaître le droit à l'accompagnement pour les usagers des organismes paritaires exerçant une mission sociale ou de service public.

La proposition de loi (n° 2576) est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Michel Giraud, une proposition de loi tendant à instaurer la transparence foncière.

La proposition de loi (n° 2574) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Ladislas Poniatowski, une proposition de loi tendant à autoriser les établissements pharmaceutiques publics ou privés à préparer les produits dérivés du plasma et tendant à favoriser une adaptation de la pratique des dons de plasma.

La proposition de loi (n° 2577) est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de Mme Yann Piat, une proposition de loi tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en considération du vote blanc dans le calcul des suffrages exprimés.

La proposition de loi (n° 2578) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de Mme Nicole Catala, une proposition de loi relative à la modernisation de l'enseignement professionnel et le développement des formations en alternance.

La proposition de loi (n° 2579) est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Denis Jacquat, une proposition de loi tendant à instituer une réduction fiscale au profit des contribuables mettant à la disposition d'une association un local de leur habitation principale.

La proposition de loi (n° 2580) est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à renforcer le droit des riverains des aéroports à participer à la lutte contre le bruit.

La proposition de loi (n° 2581) est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 19 février 1992, de Mme Christine Boutin, une proposition de loi relative à l'affiliation à l'assurance maladie des étudiants handicapés.

La proposition de loi (n° 2582) est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 18 mars 1992, de Mme Muguette Jacquaint et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à interdire le travail de nuit pour les femmes.

La proposition de loi (n° 2590) est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 18 mars 1992, de Mme Yann Piat, une proposition de loi tendant à limiter le renouvellement des mandats des maires, conseillers régionaux et conseillers généraux.

La proposition de loi (n° 2591) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 18 mars 1992, de M. Alain Juppé, une proposition de loi tendant à favoriser l'installation de dispositif de fermeture organisant l'accès à des immeubles détenus en copropriété.

La proposition de loi (n° 2592) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 18 mars 1992, de M. André Thien Ah Koon, une proposition de loi relative aux conditions de présentation des listes aux élections régionales.

La proposition de loi (n° 2593) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 18 mars 1992, de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à assurer l'accès égal des candidats au suffrage universel et la liberté de choix des électeurs.

La proposition de loi (n° 2594) est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

13

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu le 1^{er} avril 1992, de Mme Denise Cacheux, un rapport (n° 2602) fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation et instituant le juge aux affaires familiales (n° 2531).

14

DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION DE LOIS

M. le président. J'ai reçu le 3 mars 1992, de Mme le Premier ministre, le rapport sur l'exécution de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 1990, déposé en application de l'article 10 de cette loi.

J'ai reçu le 10 mars 1992, de Mme le Premier ministre, en application de l'article 42 de la loi n° 90-613 du 12 juillet 1990 favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires, un rapport sur l'évolution du volume et des conditions du recours aux formes de travail précaire.

J'ai reçu le 24 mars 1992, de Madame le Premier ministre, en application de l'article 20 de la loi n° 77-1453 du 29 décembre 1977 accordant des garanties de procédure aux contribuables en matière fiscale et douanière, un rapport annuel du comité du contentieux fiscal, douanier et des charges.

J'ai reçu le 24 mars 1992, de Mme le Premier ministre, en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, un rapport sur le contrôle *a posteriori* des actes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

J'ai reçu le 24 mars 1992, de Mme le Premier ministre, en application de l'article 52 de la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion, un rapport sur l'évaluation du revenu minimum d'insertion 1989-1992.

J'ai reçu le 2 avril 1992, de M. le Premier ministre, en application de l'article 17 de la loi n° 83-660 du 21 juillet 1983 relative à la sécurité des consommateurs, le rapport de la commission de la sécurité des consommateurs pour 1991.

15

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu le 18 février 1992, de M. Bernard Bioulac, un rapport d'information (n° 2565) déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la bioéthique.

J'ai reçu le 27 février 1992, de M. Gaston Rimareix, un rapport d'information (n° 2586) déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur la réforme de la politique agricole commune.

J'ai reçu le 27 février 1992, de M. Michel Pezet, un rapport d'information (n° 2587) déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur les relations de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale.

16

DÉPÔT D'UN RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. J'ai reçu le 25 mars 1992, de Mme le Premier ministre, le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale de janvier 1992.

17

DÉPÔT D'UN RAPPORT DE L'OFFICE PAR- LEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNO- LOGIQUES

M. le président. J'ai reçu le 28 février 1992, de M. Jean-Yves Le Déaut, président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport (n° 2588), établi au nom de cet office, sur les sciences de la vie et les droits de l'homme : bouleversement sans contrôle ou législation à la française ?

18

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 7 avril 1992, à seize heures, séance publique :

Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ;

Fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

ERRATA

I. - *Au compte rendu intégral de la première séance
du mardi 8 octobre 1991*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale,
n° 71 du 9 octobre 1991)

CODE PÉNAL

Page 4277, première colonne, article 432-3, fin du deuxième alinéa :

Au lieu de : « 3 000 F d'amende »,

Lire : « 3 000 000 F d'amende ».

Page 4302, première colonne, article 433-20, dernier alinéa :

Au lieu de : « l'intervention »,

Lire : « l'interdiction ».

Page 4321, première colonne, article 441-10 :

Au lieu de : « 441-2, 441-7 »,

Lire : « 441-2, 441-4 à 441-7 ».

II. - *Au compte rendu intégral de la troisième séance
du vendredi 18 octobre 1991*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale,
n° 78 du 19 octobre 1991)

LOI DE FINANCES POUR 1992

Page 4803, Etat A :

Après la ligne n° 61, ajouter une ligne :
« 62 prélèvements et taxes compensatoires institués sur divers
produits 580 000 »

III. - *Au compte rendu intégral de la première séance
du lundi 25 novembre 1991*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale,
n° 101 du 26 novembre 1991)

CONSEILS RÉGIONAUX

Page 6496, tableau n° 7 :

Au lieu de : « Territoire de Belfort 16 ».

Lire : « Territoire de Belfort 6 ».

IV. - *Au compte rendu intégral de la troisième séance
du mardi 26 novembre 1991*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale,
n° 102 du 27 novembre 1991)

FORMATION PROFESSIONNELLE

Page 6635, première colonne, article 45, huitième alinéa :

Au lieu de : « l'article L. 129 du code du travail »,

Lire : « l'article L. 129-1 du code du travail ».

V. - *Au compte rendu intégral de la première séance
du vendredi 29 novembre 1991*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale,
n° 105 du 30 novembre 1991)

ADMINISTRATION TERRITORIALE

Page 6798, deuxième colonne, amendement n° 86, para-
graphe II, deuxième alinéa :

Au lieu de : « président, ou par cinq membres »,

Lire : « président, et par cinq membres ».

VI. - *Au compte rendu intégral de la première séance
du samedi 30 novembre 1991*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale,
n° 106-[1] du 1^{er} décembre 1991)

ADMINISTRATION TERRITORIALE

Page 6879, deuxième colonne, amendement n° 142,
art. L. 167-2, fin du quatrième alinéa :

Au lieu de : « destinataires »,

Lire : « titulaires ».

VII. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance
du samedi 30 novembre 1991*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale,
n° 106 [2] du 1^{er} décembre 1991)

ADMINISTRATION TERRITORIALE

Page 6942, première colonne, amendement n° 380 corrigé,
après le paragraphe IV, ajouter un paragraphe V ainsi rédigé :

« V. - Pour l'application des dispositions prévues à l'ar-
ticle L. 234-19-1, il n'est pas tenu compte des attributions
versées aux communes au titre du présent article ».

Page 6949, deuxième colonne, sous-amendement n° 271, troi-
sième alinéa :

Supprimer les mots : « , le nombre de communes regroupées
au sein des collectivités concernées est doublé ».

VIII. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance
du mercredi 4 décembre 1991*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 109 du
5 décembre 1991)

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1991

Page 7198, deuxième colonne, amendement n° 8 :

Au lieu de : « mêmes conditions que ceux prévus »,

Lire : « mêmes conditions et délais que ceux prévus ».

IX. - *Au compte rendu intégral de la troisième séance
du vendredi 13 décembre 1991*

(*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale,
n° 116 du 14 décembre 1991)

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES

Page 7778, première colonne, sous-amendement n° 37 corrigé :

Au lieu de : « 4 p. 100 du prix à la production »,
Lire : « 4 p. 100 du prix de base à la production ».

LOI DE FINANCES POUR 1992

Page 7873, première colonne, substituer à la rédaction des articles 41 et 42 la rédaction suivante :

Article 41

(Rédaction résultant des amendements n° 89, 2^e rectifié, à 122, 233 à 250 rectifié et 251 à 260)

Il est ouvert aux ministres, pour 1992, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services civils, des crédits ainsi répartis :

Titre I ^{er} « Dette publique et dépenses en atténuation de recettes ».....	8 775 000 000 F
Titre II « Pouvoirs publics ».....	78 298 000 F
Titre III « Moyens des services ».....	10 704 461 868 F
Titre IV « Interventions publiques ».....	13 344 880 305 F

Total 32 902 640 173 F

Ces crédits sont répartis par ministère, conformément à l'état B annexé à la présente loi.

Article 42

(Rédaction résultant des amendements n° 123 à 138 corrigé, 139 à 148, 262 à 272 rectifié et 273 à 285)

I. - Il est ouvert aux ministres, pour 1992, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services civils du budget général, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V « Investissements exécutés par l'Etat ».....	17 840 591 000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat ».....	70 619 510 000 F
Titre VII « Réparation des dommages de guerre ».....	»

Total 88 460 101 000 F

Ces autorisations de programme sont réparties par ministère conformément à l'état C annexé à la présente loi.

II. - Il est ouvert aux ministres, pour 1992 au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services civils du budget général, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V « Investissements exécutés par l'Etat ».....	7 826 054 000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat ».....	32 164 442 000 F
Titre VII « Réparation des dommages de guerre ».....	»

Total 39 990 496 000 F

Ces crédits de paiement sont répartis par ministère, conformément à l'état C annexé à la présente loi.

X. - *Au compte rendu intégral de la troisième séance du mardi 17 décembre 1991*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 119 du 18 décembre 1991)

EAU

Page 8112, deuxième colonne, article 7, paragraphe III :

Au lieu de : « chez les particuliers et communicables »,
Lire : « chez les particuliers sont publiques et communicables ».

XI. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance du mercredi 18 décembre 1991*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 120 du 19 décembre 1991)

D.D.O.S.

Page 8166, deuxième colonne, article 1^{er}, deuxième alinéa de l'art. 851-1 :

Au lieu de : « titres V, VII et VIII »,
Lire : « livres V, VII et VIII ».

Page 8172, deuxième colonne, amendement n° 2, dernier alinéa :

Au lieu de : « pourra alimenter »,
Lire : « alimentera ».

XII. - *Au compte rendu intégral de la troisième séance du jeudi 19 décembre 1991*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 121 du 20 décembre 1991)

SÉJOUR DES ÉTRANGERS

Page 8279, première colonne, amendement n° 1, dernier alinéa :

Au lieu de : « le deuxième alinéa (2^o) »,
Lire : « le deuxième alinéa (1^o) ».

XIII. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance du mardi 21 janvier 1992*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 2 du 22 janvier 1992)

ADMINISTRATION TERRITORIALE

Page 104, deuxième colonne, amendement n° 56 :

Au lieu de : « conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en fait la demande »,

Lire : « conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande ».

XIV. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance du mercredi 22 janvier 1992*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 3 du 23 janvier 1992)

ADMINISTRATION TERRITORIALE

Page 180, première colonne, article 59 *ter* B, article L. 259-2, quatrième alinéa :

Au lieu de : « 1609 D »,
Lire : « 1609 *nonies* D ».

XV. - *Au compte rendu intégral de la deuxième séance du jeudi 23 janvier 1992*

(Journal officiel, débats de l'Assemblée nationale, n° 4 du 24 janvier 1992)

MANDATS LOCAUX

Page 252, deuxième colonne, article L. 121-42, rédiger ainsi le début de l'article :

« Le temps d'absence prévu aux articles L. 121-36, L. 121-38 et L. 121-39 est assimilé à une durée de travail effective pour la détermination de la durée des congés payés et du droit aux prestations sociales ainsi qu'au regard de tous les droits découlant de l'ancienneté.

« Le montant du salaire pris en compte... (Le reste sans changement) ».

ADMINISTRATION TERRITORIALE

Page 261, deuxième colonne, article 21, art. L. 318-3 :

Au lieu de : « qui en fait la demande »,
Lire : « qui en font la demande ».

SECRÉTAIRES D'ÂGE

Séance du jeudi 2 avril 1992

MM. Thierry Mandon ; Gautier Audinot ; Jérôme Lambert ; Mme Elisabeth Hubert ; MM. Christian Estrosi ; Eric Raoul.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A la suite de la nomination des vice-présidents, questeurs et secrétaires, à laquelle l'Assemblée nationale a procédé dans sa séance du jeudi 2 avril 1992, son Bureau se trouve ainsi composé :

Président : M. Henri Emmanuelli.

Vice-présidents : MM. Claude Bartolone ; Pierre Mazeaud ; Pascal Clément ; Loïc Bouvard ; Raymond Forni ; Georges Hage.

Questeurs : MM. Philippe Bassinet ; Jacques Godfrain ; Gilbert Bonnemaïson.

Secrétaires : MM. Jean-Marie Caro ; Jacques Fleury ; Claude Gaits ; Jean de Gaulle ; Francis Geng ; Marc Laffineur ; Mme Marie-France Lecuir ; MM. Georges Lentoine ; Arnaud Lepercq ; Pierre Mauger ; Henri Michel ; José Rossi.

CONVOCACTION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 7 avril 1992**, à douze heures trente, dans les salons de la présidence.

COMPOSITION DES GROUPES

I. - RAPPEL DES MODIFICATIONS INTERVENUES PENDANT L'INTERSESSION

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

Supprimer le nom de M. Régis Perbet.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

Ajouter le nom de M. Régis Perbet.

II. - LISTE DES MEMBRES DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 2 avril 1992)

GRUPE SOCIALISTE

(254 membres)

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Jean-Marie Alaïze, Jean Alhouy, Mme Jacqueline Alquier, MM. Jean Anciant, Bernard Angels, Robert Anselin, Henri d'Attilio, Jean Auroux, Jean-Yves Autexier, Jean-Marc Ayrault, Jean-Paul Bachy, Jean-Pierre Baeumler, Jean-Pierre Balduyck, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Régis Barailla, Claude Barande, Bernard Bardin, Alain Barrau, Claude Bartolone, Philippe Bassinet, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Umberto Battisti, Jean-Benoît, Guy Bêche, Jacques Becq, Roland Beix, André Bellon, Jean-Michel Belorgey, Serge Beltrame, Georges Benedetti, Jean-Pierre Bequet, Michel Bérégovoy, Pierre Bernard, Michel Berson, André Billardon, Bernard Bioulac, Jean-Claude Blin, Jean-Marie Bockel, David Bohbot, Jean-Claude Bois, Gilbert Bonnemaison, Augustin Bonrepaux, André Borel, Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), Jean-Claude Bouillard, Jean-Pierre Bouquet, Claude Bourdin, René Bourget, Pierre Bourguignon, Jean-Pierre Braine, Pierre Brana, Jean-Paul Bret, Maurice Briand, Alain Brune, Mme Denise Cacheux, MM. Jean-Paul Calloud, Jean-Christophe Cambadélis, Jacques Cambolive, André Capet, Roland Carraz, Michel Cartelet, Bernard Carton, Bernard Cauvin, René Cazenave, Guy Chanfrault, Jean-Paul Chanteguet, Marcel Charmant, Michel Charzat, Guy-Michel Chauveau, Daniel Chevallier, Jean-Pierre Chevènement, Didier Chouat, André Clert, Michel Coffineau, François Colcombet, Georges Colin, Mme Martine David, MM. Marcel Dehoux, Jean-François Delahais, André Delattre, André Delehedde, Jacques Delhy, Albert Denvers, Bernard Derosier, Freddy Deschaux-Beaume, Jean-Claude Dessen, Michel Destot, Paul Dhaille, Michel Dinot, Marc Dolez, Yves Dollo, René Dosière, Raymond Douyère, Julien Dray, René Drouin, Claude Ducert, Pierre Ducout, Jean-Louis Dumont, Dominique Dupilet, Yves Durand, Jean-Paul Durieux, Paul Duvalaix, Mme Janine Ecochard, MM. Henri Emmanuelli, Pierre Estève, Claude Evin, Laurent Fabius, Albert Facon, Jacques Fleury, Jacques Floch, Pierre Forgues, Raymond Forni, Alain Fort, Jean-Pierre Fourré, Michel Françaix, Georges Frêche, Michel Fromet, Claude Galametz, Bertrand Gallet, Dominique Gambier, Pierre Gardemdia, Marcel Garrouste, Jean-Yves Gateaud, Jean Gatel, Claude Germor, Jean Giovannelli, Joseph Gourmelon, Hubert Gouze, Gérard Gouzes, Léo Grézar, Jean Guigné, Edmond Hervé, Jacques Heuclin, Pierre Hiard, François Hollande, Roland Huguet, Jacques Huyghues des Etages, Gérard Istace, Mme Marie Jacq, MM. Frédéric Jalton, Jean-Pierre Joseph, Noël Joseph, Charles Josselin, Alain Journet, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean Laborde, Jean Lacombe, Pierre Lagorce, Jean-François Lamarque, Jérôme Lambert, Michel Lambert, Jean-Pierre Lapaire, Claude Laréal, Dominique Larifla, Jean Laurain, Jacques Lavédrine, Gilbert Le Bris, Mme Marie-France Lecuir, MM. Jean-Yves Le Déaut, Jean-Marie Leduc, Robert Le Foll, Bernard Lefranc, Jean Le Garrec, Jean-Marie Le Guen, André Lejeune, Georges Lemoine, Guy Lengagne, Roger Léron, Alain Le Vern, Mme Marie-Noëlle Lienemann, MM. Robert Loïdi, François Loncle, Jeanny Lorgeoux, Jean-Pierre Luppi, Bernard Madrelle, Jacques Mahéas, Guy Malandain, Martin Malvy, Thierry

Mandon, Roger Mas, René Massat, Marius Masse, François Massot, Didier Mathus, Pierre Mauroy, Pierre Métais, Charles Metzinger, Henri Michel, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Mme Hélène Mignon, MM. Claude Miquel, Gilbert Mitterrand, Marcel Mocœur, Guy Monjalon, Gabriel Montcharmont, Mme Christiane Mora, MM. Bernard Nayral, Alain Néri, Jean-Paul Nunzi, Jean Oehler, Pierre Ortet, François Patriat, Jean-Pierre Pénicaud, Jean-Claude Peyronnet, Michel Pezet, Christian Pierret, Yves Pillet, Charles Pistre, Jean-Paul Planchou, Bernard Poignant, Maurice Pourchon, Jean Proveux, Jean-Jack Queyranne, Guy Ravier, Alfred Recours, Daniel Reiner, Alain Richard, Gaston Rimareix, Roger Rinchet, Mme Dominique Robert, MM. Alain Rodet, Jacques Roger-Machart, Mme Yvette Roudy, M. René Rouquet, Mme Ségolène Royal, MM. Michel Sainte-Marie, Philippe Sanmarco, Jean-Pierre Santa Cruz, Jacques Santrot, Gérard Saumade, Robert Savy, Bernard Schreiner (*Yvelines*), Robert Schwint, Patrick Sève, Henri Sicre, Mme Marie-Josèphe Sublet, MM. Michel Suchod, Yves Tavernier, Jean-Michel Testu, Michel Thauvin, Pierre-Yvon Trémel, Edmond Vacant, Daniel Vaillant, Michel Vauzelle, Pierre Victoria, Joseph Vidal, Alain Vidalies, Jean Vittrant, Jean-Pierre Worms.

Le président du groupe,
JEAN AUROUX

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(17 membres)

M. Alain Bonnet, Mme Huguette Bouchardeau, MM. Alain Calmat, Flie Castor, Aimé Césaire, Bernard Charles, Michel Crépeau, Pierre-Jean Daviaud, Jean-Pierre Defontaine, Claude Gaits, Kamilo Gata, Claude Lise, Guy Lordinot, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Jean Rigal, Roger-Gérard Schwartzenberg, Emile Zuccarelli.

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(123 membres)

Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Gautier Audinot, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Edouard Baladur, Claude Barate, Michel Barnier, Jacques Baumel, Pierre de Benouville, Christian Bergelin, André Berthol, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Louis de Broissia, Christian Cabal, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavaille, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charié, Serge Charles, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Cointat, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveignes, Henri Cuq, Olivier Dassault, Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Alain Devaquet, Patrick Devodjian, Claude Dhinnin, Eric Doligé, Guy Drut, Xavier Dugoin, André Durr, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, René Galy-Dejean, Robert Galley, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Michel Giraud, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Didier Julia, Alain Juppé, Gabriel Kasperéit, Claude Labbé, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Gérard Léonard, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Mme Lucette Michaux-Chevy, MM. Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Maurice Nenou-Pwataho, Roland Nungesser, Patrick Ollier, Charles Paccou, Mme Françoise de Panafieu, M. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Pierre Pasquini, Dominique Perben, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pite, Bernard Pons, Robert Poujade, Eric Raoult, Pierre Raynal, Jean-Luc Reitzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Philippe Séguin, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Robert-André Vivien, Roland Vuillaume.

Le président du groupe,
BERNARD PONS

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(3 membres)

MM. Edouard Frédéric-Dupont, Jean Kiffer, Régis Perbet.

GROUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

(80 membres)

Mme Nicole Ameline, MM. François d'Aubert, Henri Bayard, René Beaumont, Jean Bégault, Jacques Blanc, Roland Blum, Jean Brocard, Jean-Marie Caro, Robert Cazalet, Hervé de Charette, Pascal Clément, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, Francis Delattre, Jean-François Deniau, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Willy Diméglio, Jacques Dominati, Maurice Dousset, Charles Ehrmann, Hubert Falco, Jacques Farran, Charles Fèvre, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, René Garrec, Claude Gatignol, François-Michel Gonnot, Alain Griotteray, Jean-Yves Haby, Denis Jacquat, Aimé Ker-guérès, Emile Koehl, Jean-Philippe Lachenaud, Marc Laffineur, Alain Lamassoure, François Léotard, Pierre Lequiller, Maurice Ligot, Gérard Longuet, Alain Madelin, Raymond Marcellin, Gilbert Mathieu, Jean-François Mattei, Joseph-Henri Maujoui-an du Gasset, Alain Mayoud, Pierre Merli, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Michel Meylan, Pierre Micaut, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Alain Moyné-Bressand, Jean-Marc Nesme, Arthur Paecht, Michel Pelchat, Francisque Perrut, Jean-Pierre Pélissier, Mme Yann Piat, MM. Ladislav Ponia-towski, Jean-Luc Prél, Jean Proriot, Marc Reymann, Jean Rigaud, Gilles de Robien, André Rossi, José Rossi, André Ros-sinot, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Jean Seitlinger, Paul-Louis Tenaillon, Philippe Vasseur, Pierre-André Wiltzer, Claude Wolff.

Le président du groupe.
CHARLES MILLON

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(10 membres)

MM. Jean Bousquet, Jean-Guy Branger, Albert Brochard, Paul Chollet, Yves Coussain, Georges Durand, François d'Har-court, Xavier Hunault, Roger Lestas, Philippe de Villiers.

GROUPE DE L'UNION DU CENTRE

(36 membres)

MM. Edmond Alphandéry, Jacques Barrot, Dominique Baudis, François Bayrou, Bernard Bosson, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Georges Chavanes, René Couanau, Jean-Yves Cozan, Marc-Philippe Daubresse, Adrien Durand, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Francis Geng, Germain Gengenwin, Edmond Gerrer, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Ambroise Guellec, Jean-Jacques Hyes, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Christian Kert, Pierre Méhaignerie, Mme Monique Papon, MM. François Roche-bloine, Bernard Stasi, Gérard Vignoble, Jean-Paul Virapoullé, Michel Voisin, Jean-Jacques Weber, Adrien Zeller.

Le président du groupe.
JACQUES BARROT

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(4 membres)

MM. Raymond Barre, Claude Birraux, Jean Briane, Edouard Landrain.

GROUPE COMMUNISTE

(25 membres)

MM. François Asensi, Marcelin Berthelot, Alain Bocquet, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, René Carpentier, André Duroméa, Jean-Claude Gayssot, Pierre Goldberg, Roger Gou-

hier, Georges Hage, Guy Hermier, Mme Muguette Jacquaint, MM. André Lajoinie, Jean-Claude Lefort, Daniel Le Meur, Paul Lombard, Georges Marchais, Gilbert Millet, Robert Mont-dargent, Louis Pierna, Jacques Rimbault, Jean Tardito, Fabien Thième, Théo Vial-Massat.

Le président du groupe.
ANDRÉ LAJOINIE

Apparenté aux termes de l'article 19 du règlement

(1 membre)

M. Ernest Moutoussamy.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(24)

MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Boucheron (*Charente*), Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Elie Hoarau, Auguste Legros, Alexandre Léontieff, Michel Noir, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Alexis Pota, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois, MM. Bernard Tapie, André Thien Ah Koon, Emile Vernaudon, Yves Vidal, Marcel Wacheux, Aloyse Warhouver.

**DEMANDE DE CONSTITUTION
D'UNE COMMISSION SPÉCIALE**

Projet de loi n° 2599 relatif au corps humain et modifiant le code civil, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, Projet de loi n° 2600 relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique, renvoyé à la commission des affaires culturelles,

Projet de loi n° 2601 relatif au traitement de données nomi-natives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé, et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, renvoyé à la commission des affaires culturelles.

(Projets distribués le 31 mars 1992)

Le président du groupe socialiste demande la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de ces textes.

Cette demande, affichée le 31 mars 1992 à dix heures, sera considérée comme adoptée, en vertu de l'article 31, alinéa 3, du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition avant la deuxième séance qui tiendra l'Assemblée suivant cet affichage.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUS-SION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DES DISPO-SITIONS DU CODE PÉNAL RELATIVES À LA RÉPRESSION DES CRIMES ET DES DÉLITS CONTRE LES PERSONNES

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 25 février 1992, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jacques Larché ;

Vice-président : M. Gérard Gouzes,

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Michel Pezet ;

- au Sénat : M. Charles Jolibois.